

N° 6372**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2011-2012

**COMPTES DU SERVICE INTERIEUR
DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
POUR L'EXERCICE 2010**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPTES

(23.11.2011)

La Commission se compose de: M. Carlo WAGNER, Président; Mme Diane ADEHM, MM. André BAULER, Jean COLOMBERA, Mme Claudia DALL'AGNOL, M. Fernand DIEDERICH, Mme Marie-Josée FRANK (Vice-Présidente), MM. Camille GIRA, Aly KAES, Marc LIES, Roger NEGRI (Vice-Président) et Gilles ROTH, Membres.

*

I. – MISSION DE LA COMMISSION

L'article 165 du règlement de la Chambre des Députés stipule dans ses alinéas (1) et (4):

„(1) L'examen de la comptabilité des fonds de la Chambre, pour chaque session, est confié à une commission spéciale dite „Commission des Comptes“, assistée par un réviseur d'entreprises à désigner annuellement par le Bureau.“

„(4) La Chambre, sur le rapport de cette commission, se prononce sur l'apurement du compte. La décision est communiquée à la Cour des Comptes pour être enregistrée.“

*

II. – COMPTES ANNUELS 2010

Les comptes annuels 2010 sont présentés sous forme d'un bilan et d'un compte de revenus et charges.

Au bilan qui retrace les ressources et les emplois, on trouve à l'actif le poste „CREANCES“ comprenant les postes „Produits à recevoir“ et „Remboursements frais à recevoir“, le poste „AVOIRS EN BANQUES ET ENCAISSE“ qui regroupe les actifs disponibles au 31 décembre 2010 et le poste „COMPTES DE REGULARISATION ACTIF“ où sont reprises les charges payées d'avance en 2010 pour l'exercice 2011.

Au passif du bilan figurent les postes „PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES“ et „DETTES“. Le „Fonds de réserve Assurance Accidents“ est constitué des réserves prélevées sur les crédits budgétaires pour effectuer des remboursements à l'Association d'Assurance contre les Accidents. Les „DETTES“ représentent les „Dettes échéant dans l'année“ qui regroupent les charges à payer au 31 décembre 2010, les „Frais de photocopieurs à payer“ ainsi que les „Frais mobilier de bureau à payer“; il s'agit de provisions constituées en vue de l'acquisition ultérieure de photocopieurs et de mobilier de bureau. Sur décision du Bureau de la Chambre des Députés, chaque groupe politique respectivement chaque sensibilité politique a droit au remboursement des frais d'acquisition d'un photocopieur par législation jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 12.400 € voire de

3.100 €. En outre, chaque groupe politique respectivement sensibilité politique a également droit au remboursement des frais d'acquisition de mobilier de bureau par législature jusqu'à concurrence d'un montant de 12.400 € par groupe voire de 2.500 € par sensibilité politique et de 500 € par député.

Au compte de revenus et charges de l'exercice 2010 sont reprises les recettes de l'exercice qui, diminuées des charges, font ressortir le résultat de l'exercice.

Au 1er janvier 2010, la réserve de la Chambre des Députés se chiffrait à 20.072.541,15 € dont 16.000.000 € ont été versés en octobre 2010 à la Trésorerie de l'Etat en tant que participation de la Chambre des Députés à l'acquisition de la Maison Wiltheim. Au 31 décembre 2010, la réserve est de 4.072.541,15 € dont 3 millions sont destinés à financer les travaux de rénovation de la Maison Wiltheim.

Les comptes annuels de la Chambre des Députés sont établis conformément aux principes comptables généralement admis à l'exception des investissements en équipements et mobiliers qui sont comptabilisés directement dans le compte de revenus et charges.

Les chiffres du bilan et du compte de revenus et charges figurent en annexe.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

	<i>au 31.12.2010/€</i>	<i>au 31.12.2009/€</i>
ACTIF		
<i>Actif circulant</i>		
– créances	1.600,06	5.667,90
– avoirs en banques et encaisse	7.231.834,17	21.945.918,94
<i>Comptes de régularisation actif</i>	546.997,47	755.461,35
<i>Excédent des charges sur les revenus</i>		
Total de l'actif	7.780.431,70	22.707.048,19
PASSIF		
<i>Fonds propres</i>		
– excédents budgétaires cumulés	4.072.541,15	17.591.944,89
<i>Provisions pour risques et charges</i>		
– Fonds de réserve „Assurance Accidents“	49.578,70	49.578,70
<i>Dettes</i>		
– dettes (échéant dans l'année)	2.058.149,26	2.455.968,52
– dépôt de garantie – PC	0,00	0,00
– frais de photocopieurs à payer	28.893,24	54.983,68
– frais mobilier de bureau à payer	53.064,87	73.976,14
<i>Comptes de régularisation passifs</i>		
<i>Excédent des revenus sur les charges</i>	1.518.204,48	2.480.596,26
Total du passif	7.780.431,70	22.707.048,19

*Compte de revenus et charges pour l'exercice
se terminant au 31/12/2010*

	<i>au 31.12.2010/€</i>	<i>au 31.12.2009/€</i>
REVENUS		
Crédits budgétaires obtenus	28.100.231,00	28.705.300,00
Crédits campagnes électorales	0,00	1.624.500,00
Intérêts créditeurs	52.554,66	205.910,06
Vente de documents parlementaires/publications	0,00	0,00
Autres recettes	0,00	0,00
Produits exceptionnels	37.638,65	75.896,58
Total des revenus	28.190.424,31	30.611.606,64
CHARGES		
Charges se rapportant à l'exercice	(26.631.144,84)	(26.007.013,83)
Remboursement campagnes électorales	0,00	(1.624.500,00)
Charges exceptionnelles	(41.074,99)	(499.496,55)
Total des charges	(26.672.219,83)	(28.131.010,38)
Excédent des charges sur les revenus		
Excédent des revenus sur les charges	1.518.204,48	2.480.596,26

*

III. – GENERALITES

Ci-dessous se trouvent les propositions budgétaires de la Chambre des Députés pour l'exercice 2010 telles qu'elles ont été arrêtées par le Bureau en date du 27 mai 2009:

budget des recettes	270.000,00
budget des dépenses	29.111.650,00
réserve prise en compte	856.940,00
dotation budgétaire demandée	27.984.710,00

<i>Section</i>	<i>Budget 2010 Définitif</i>
A: Députés	10.780.012
B: Institutions parlementaires internationales	764.600
C: Groupes politiques	2.495.745
D: Personnel	7.479.765
E: Administration	6.281.100
F: Compte rendu	1.425.950
G: Transferts de revenus	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes électorales	0,00
	29.227.172

En vertu de la loi du 18 décembre 2009 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2010, un crédit global de 28.100.231 €, en vue du paiement des dépenses à effectuer en 2010, a été mis à la disposition du Bureau de la Chambre des Députés.

Les tableaux suivants présentent les chiffres comparatifs des derniers exercices financiers.

*

IV.– TABLEAUX COMPARATIFS DES EXERCICES 2008 et 2010

Comparaison des frais des exercices 2009 et 2010 et du budget 2011

<i>Section</i>	<i>Frais 2009 en EUR</i>	<i>Frais 2010 en EUR</i>	<i>Budget 2011 en EUR</i>
A: Députés	10.061.022,83	9.935.450,74	10.597.555
B: Institutions parlementaires internationales	576.913,26	733.736,83	703.910
C: Groupes politiques	2.389.219,30	2.493.293,10	2.432.179
D: Personnel	6.555.579,05	7.165.745,39	7.980.330
E: Administration	5.993.284,33	5.445.860,89	5.748.534
F: Compte rendu	930.491,61	898.132,88	1.309.550
G: Transfert de revenus	0,00	0,00	0,00
H: Remboursement: frais campagnes élect.	1.624.500,00	0,00	0,00
Total	28.131.010,38	26.672.219,83	

La répartition des dépenses par sections est reprise au tableau ci-avant.

Il ressort du tableau ci-dessus que les dépenses se rapportant à l'exercice 2010 se chiffrent à 26.672.219,83 €, soit une augmentation de 0,63% de plus par rapport à l'exercice précédent (26.506.510,38 € – déduction faite du crédit pour le remboursement des frais des campagnes électorales).

Il faut rappeler que les frais de l'exercice 2010 enregistrés aux sections „Députés“, „Personnel“ et „Groupes politiques“, constituent des charges fixes, subissant l'évolution de la valeur du point indiciaire de la fonction publique et variant automatiquement en fonction de l'échelle mobile des salaires. Suite au nouveau statut des députés européens, un seul député luxembourgeois, membre du Parlement européen, est encore à charge du budget de la Chambre des Députés (au lieu de 6 députés en 2009).

Les explications détaillées sont fournies au chapitre V.– Examen des frais de l'exercice 2010.

Comparaison du budget et des frais de l'exercice 2010

<i>Section</i>	<i>Budget 2010</i>	<i>Frais 2010</i>
A: Députés	10.780.012	9.935.450,74
B: Institutions parlementaires internationales	764.600	733.736,83
C: Groupes politiques	2.495.745	2.493.293,10
D: Personnel	7.479.765	7.165.745,39
E: Administration	6.281.100	5.445.860,89
F: Compte rendu	1.425.950	898.132,88
G: Transferts de revenus	0,00	0,00
H: Remboursement: Frais campagnes élect.	0,00	0,00
Total	29.227.172	26.672.219,83

Il ressort du tableau ci-avant que l'exécution du budget de la Chambre des Députés accuse des moins-values de dépenses de l'ordre de 2.554.952,17 € par rapport au budget adopté (soit -8,74%) et ceci surtout au niveau des sections „Députés“ (-844.561,26 €) en raison de la diminution du nombre de députés, membres du Parlement européen, „Personnel“ (-314.019,61 €) et „Compte rendu“ (-527.817,12 €). Lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2010, l'impression et la diffusion de 19 numéros de comptes rendus avaient été prévues et seulement 17,5 numéros ont été réalisés. En ce qui concerne la baisse des dépenses de la section „Personnel“, il y a lieu de noter que les trai-

tements et salaires des nouveaux fonctionnaires et salariés avaient été calculés pour une année entière et que les recrutements ont eu lieu au cours des mois d'avril, mai, juillet et septembre 2010.

Le relevé des dépenses de l'exercice 2010 comparées à celles de 2009 figure ci-après.

*Tableau des frais des exercices 2010
et 2009 en €*

	<i>Frais 2010 NI 711,07</i>	<i>Frais 2009 NI 699,44</i>
A) Députés	9.935.450,74	10.061.022,83
11.000 Indemnités parlementaires	6.009.514,39	6.446.971,75
11.140 Remboursement cotisations sécurité sociale	49.345,00	55.466,29
11.300 Assurances	62.097,65	59.447,13
12.010 Frais de route et de séjour	108.731,44	88.827,31
12.300 Indemnités des présidents	224.586,75	231.645,76
12.301 Indemnités de secrétariat	2.193.560,87	1.888.607,22
34.090 Indemnités spéciales	2.082,36	2.082,36
34.091 Congé politique	1.276.042,08	1.264.934,40
00.500 Frais d'exercices antérieurs	9.490,20	23.040,61
B) Institutions parlementaires internationales	733.736,83	576.913,26
12.011 Frais de route et de séjour – Assemb. parl. internat.	488.370,09	320.199,62
12.013 Participation congrès politiques – voir sub C)	0,00	12.589,99
12.190 Frais assemblées – Organisation de conférences	39.707,15	46.207,20
12.302 Relations parl. internat./Visites à Luxembourg	63.151,42	33.338,21
35.060 Contribution au budget des assemblées	142.137,49	164.502,74
00.500 Frais d'exercices antérieurs	370,68	75,50
C) Groupes politiques	2.493.293,10	2.389.219,30
33.000 Crédits de fonctionnement	2.121.359,28	2.022.778,44
33.001 Crédits: acquisition de matériel informatique	196.406,81	219.740,86
33.002 Crédits: acquisition mobilier de bureau	0,00	84.600,00
33.003 Crédits: acquisition de photocopieurs	0,00	62.100,00
33.005 Frais de fonctionnement groupes politiques	143.421,62	0,00
12.020 Crédits – voitures	26.748,58	0,00
12.013 Frais de voyage et de séjour	5.356,81	0,00
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
D) Personnel	7.165.745,39	6.555.579,05
11.001 Traitements des fonctionnaires	5.996.293,10	5.519.687,63
11.010 Indemnités des employés (permanents)	1.138.607,33	1.001.730,40
11.020 Indemnités des employés (temporaires)	8.508,27	9.372,25
11.030 Salaires des ouvriers	0,00	0,00
11.130 Indemnités du personnel auxiliaire	0,00	0,00
12.012 Frais de route et de séjour	16.358,97	19.009,51

	<i>Frais 2010 NI 711,07</i>	<i>Frais 2009 NI 699,44</i>
12.200 Frais d'assurance autres que RC auto	1.792,17	1.157,77
12.250 Frais d'habillement	4.185,55	3.805,15
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	816,34
E) Administration	5.445.860,89	5.993.284,33
12.000 Frais pour services de tiers	26.417,31	54.634,09
12.020 Frais d'exploit. véhicules automoteurs voir sub C)	18.970,97	48.608,99
12.040 Frais de bureau	334.310,22	338.987,62
12.041 Service d'expédition et imprimerie (cf. 12.307.10)	0,00	0,00
12.050 Achat de services auprès des P. et T.	226.478,65	252.956,27
12.060 Location et entretien des install. de télécommunic.	110.362,21	60.827,46
12.070 Location et entretien des équipements informat.	1.779.913,00	1.568.754,36
12.080 Bâtiments: exploitation et entretien	609.070,18	722.113,39
12.101 Loyers immeubles – Charges locatives accessoires	159.848,57	157.868,90
12.120 Frais d'experts et d'études	170.305,12	241.769,37
12.130 Frais de publication	0,00	0,00
12.140 Frais de publicité et d'information	0,00	9.115,50
12.170 Entretien d'équipements spéciaux	153.249,75	155.869,21
12.210 Restauration	46.955,25	67.449,60
12.303 Frais de représentation	36.170,44	77.025,36
12.304 Système d'archivage électronique	247.638,70	64.149,30
12.305 Achats de biens et de services spécifiques	966.177,42	1.105.066,32
12.306 Déménagement	0,00	0,00
12.307 Expédition électronique	0,00	0,00
12.308 Site Internet	12.100,00	108.682,26
74.000 Acquisition de véhicules automoteurs	79.124,74	0,00
74.010 Acquisition de machines de bureau	0,00	0,00
74.020 Acquisition d'installations de télécommunications	0,00	71.938,80
74.040 Acquisition d'équipements spéciaux	0,00	0,00
74.050 Acquisition d'équipements informatiques	182.415,11	288.543,60
74.060 Acquisition de logiciels	231.917,29	71.141,42
74.070 Acquisition d'oeuvres d'art	800,00	6.800,00
74.080 Acquisition de mobilier de bureau	22.421,85	45.418,41
00.500 Frais d'exercices antérieurs	31.214,11	475.564,10
F) Compte rendu	898.132,88	930.491,61
12.051 Frais de distribution du compte rendu	969,51	1.280,80
12.131 Frais de publication du compte rendu	897.163,37	929.210,81
00.500 Frais d'exercices antérieurs	0,00	0,00
G) Transferts de revenus		0,00

	<i>Frais 2010</i> <i>NI 711,07</i>	<i>Frais 2009</i> <i>NI 699,44</i>
H) Remboursements: Frais campagnes électorales		0,00
33.004 Remboursements aux partis et groupes politiques		0,00
TOTAL DES FRAIS	26.672.219,83	28.131.010,38

*

V. – EXAMEN DES FRAIS DE L'EXERCICE 2010

Section A: DEPUTES

9.935.450,74 €

La majeure partie des dépenses de cette section représente des charges fixes résultant de l'exécution des dispositions législatives (article 126) de la loi électorale du 18 février 2003, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Au 1er janvier 2010 la valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 16,3658150 – NI 702,29 et à partir du 1er juillet 2010 à 16,7747914 – NI 719,84; la valeur du point indiciaire pour les éléments de rémunération non pensionnables est passée de 15,4968481 – NI 702,29 à 15,8841094 – NI 719,84.

1) Indemnités parlementaires (art. 11.000) 6.009.514,39 €

Ce poste comprend les indemnités brutes versées aux 60 membres de la Chambre des Députés et à un membre siégeant au Parlement européen ainsi que les charges sociales patronales.

L'indemnité parlementaire est fixée par la loi à 375 points indiciaires.

Conformément à la loi électorale du 18 février 2003, chaque député a droit à un jeton de présence pour la participation aux réunions de commissions respectivement aux séances publiques. Ce jeton est fixé à 15 € NI 100 ce qui revient à 105,34 € NI 702,29 respectivement à 107,98 € NI 719,84. Le montant total de 783.084,96 € a été payé à 60 députés en 2010.

Les dépenses concernant cet article budgétaire ont diminué de 437.457,36 € par rapport à l'exercice précédent suite à l'application du nouveau statut des députés européens suivant lequel les députés sont soit indemnisés par le Parlement européen soit par le Parlement national. 5 députés luxembourgeois, membres du Parlement européen, ont opté pour la première solution et 1 député est pris en charge par le Parlement national.

2) Remboursement des cotisations de sécurité sociale (art. 11.140) 49.345,00 €

En exécution de l'article 126, point 7) de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, la Chambre des Députés a remboursé à 14 députés indépendants la part patronale des cotisations de l'assurance pension (remboursement à 16 députés indépendants en 2009).

3) Assurances (art. 11.300) 62.097,65 €

Ce montant comporte la prime annuelle (12.405,91 €) payée à la compagnie d'assurance pour l'assurance accidents des députés ainsi que la prime du contrat d'assurance „Assistance“ (15.120,00 €).

Ce poste comprend également un montant global de 34.571,74 € pour le remboursement de la prime casco aux députés ayant souscrit individuellement à une assurance „tous risques“ pour leur voiture privée. Le montant maximum remboursable par an est de 892,44 €.

4) Frais de route et de séjour (art. 12.010) 108.731,44 €

Sont comptabilisés sous ce poste les frais de route revenant aux députés pour participation aux séances plénières et aux réunions de commissions ainsi que les indemnités de séjour accordées aux députés à l'occasion des visites des commissions parlementaires.

En 2010, la Chambre s'est réunie en séance plénière à 50 reprises et a tenu 581 réunions de commissions ainsi que 19 réunions du Bureau et 24 réunions de la Conférence des Présidents.

L'indemnité kilométrique pour les déplacements est fixée à 0,40 € par kilomètre.

- 5) Indemnités des présidents (art. 12.300) 224.586,75 €
 Il s'agit des indemnités versées au président de la Chambre des Députés (61.250,91 €) et aux présidents des 4 groupes politiques (163.335,84 €) en vertu de l'article 126, point 1) de la loi électorale.
- 6) Indemnités de secrétariat (art. 12.301) 2.193.560,87 €
 Le point 9) de l'article 126 de la loi électorale fixe l'indemnité de secrétariat à rembourser au député pour l'engagement d'un collaborateur à 200 points indiciaires, ce qui correspond au 1er janvier 2010 à 3.099,37 € et au 1er juillet à 3.176,82 €. En vertu de la loi du 24 décembre 1999, l'indemnité de secrétariat a été augmentée d'un douzième à titre d'allocation de fin d'année.
- 7) Indemnités spéciales (art. 34.090) 2.082,36 €
 Sont visées les indemnités versées à une veuve d'un ancien député.
- 8) Congé politique (art. 34.091) 1.276.042,08 €
 Le droit au congé politique et les indemnités à verser sont réglés par l'art. 126, point 8), de la loi électorale modifiée. Ce poste comprend le remboursement à 8 employeurs des frais engagés pour congé politique accordé aux députés salariés (359.058,18 €) ainsi que les indemnités versées à titre de compensation à 19 députés exerçant une profession indépendante ou sans profession (916.983,90 €).
- 9) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.000, 11.140 et 11.300) 9.490,20 €

Section B: INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES 733.736,83 €

Par rapport à l'exercice 2009, les frais de la section „Institutions parlementaires internationales“ ont augmenté de 156.823,57 €.

- 1) Frais de route et de séjour – Assemblées internationales (art. 12.011) 488.370,09 €
 Les frais inscrits sous cet article se rapportent aux déplacements des députés effectués dans le cadre des activités parlementaires internationales. Y sont comptabilisés les frais de route et de séjour des députés et des secrétaires de délégation participant aux sessions et aux réunions de commissions des assemblées parlementaires internationales énumérées ci-dessous. Les frais afférents dépendent du lieu de la réunion, du nombre de réunions ainsi que du nombre de députés participant aux réunions.
- Conseil de l'Europe 89.406,05 €
 Il s'agit de la participation des délégués luxembourgeois aux 4 sessions ordinaires de l'Assemblée parlementaire à Strasbourg et à d'autres réunions de commissions, du comité permanent, du Bureau et du comité des présidents convoquées par l'Assemblée, qui ont eu lieu à Paris, Londres, Istanbul, Bakou, San Anton (Malte), Bruxelles, Belgrade, Rome, Tbilisi, Skopje, Antalya, Tirana (Albanie) et Limassol (Chypre). Un délégué a participé à la célébration du 20ème anniversaire de la commission de Venise et un membre a participé à la conférence ministérielle sur l'avenir de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Interlaken.
 - UEO 31.009,58 €
 L'Assemblée de l'UEO a tenu les 58ème et 59ème sessions ordinaires à Paris. Des réunions de commissions, colloques et des conférences ont été organisées dans divers Etats membres.
 - APO 61.827,42 €
 La session de printemps de l'APO (Assemblée Parlementaire de l'OTAN) a eu lieu à Riga et la 56ème session annuelle de l'Assemblée parlementaire s'est tenue à Varsovie. Les membres de la délégation luxembourgeoise ont participé en outre à différentes réunions, conférences et visites de commissions à Bruxelles, Memphis, Oslo, St. Louis (Missouri), Istanbul et Ankara. La Chambre des Députés a été présente, en tant qu'observateur, lors des élections à Kiev et à Sarajevo. Le séminaire Rose Roth s'est tenu à Skopje (Macédoine) et Belgrade (Serbie).

– CPI 10.162,51 €

La séance plénière ainsi que les réunions du Greffe et du Comité permanent ont eu lieu à Otzenhausen et à Sarrebruck. Des réunions de commissions ont eu lieu à Bliesbruck-Reinheim, Otzenhausen, Remich, Namur, Sarrebruck, Schengen, Thionville et Trèves.

Les membres du CPI ont visité le „Bundestag“ et le „Bundesrat“ à Berlin.

– OSCE 22.393,04 €

La session d’hiver de l’Assemblée parlementaire de l’OSCE a eu lieu à Vienne tandis que la session d’automne s’est déroulée à Palerme. La 19^{ème} session annuelle se tenait à Oslo.

– UIP 46.266,43 €

L’Union interparlementaire a tenu sa 122^e assemblée à Bangkok et la 123^e assemblée à Genève. Le forum public sur l’OMC, le 8^e séminaire d’information sur les parlements et la CEDAW ainsi que la 3^{ème} conférence mondiale des Présidents des Parlements ont eu lieu à Genève.

– APF 16.111,52 €

Une réunion du Bureau de l’APF a eu lieu à N’Djamena (Tchad). Un délégué de la Chambre des Députés a participé à la XXXVI^{ème} session de l’APF qui s’est tenue à Dakar (Sénégal).

– Relations européennes 57.757,63 €

Des délégués luxembourgeois ont participé à la XLIII^e et à la XLIV^e conférences COSAC (conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires des parlements nationaux et du Parlement Européen) à Madrid et à Bruxelles, aux réunions des Présidents de diverses Commissions des parlements de l’UE et aux diverses conférences interparlementaires à Madrid et à Bruxelles, à une conférence des Présidents des parlements de l’UE, à une réunion des Secrétaires généraux des parlements nationaux de l’UE à Stockholm et aux conférences et rencontres interparlementaires au parlement européen à Bruxelles. La Chambre des Députés a été représentée à la conférence des Présidents des Parlements de l’UE à Stockholm et aux réunions des Présidents du COSAC à Madrid et à Bruxelles. Les députés ont participé à une visite prioritaire auprès de la commission européenne à Bruxelles. Le représentant de la Chambre des Députés auprès des institutions européennes a participé aux séances plénières du Parlement Européen à Strasbourg.

– Divers 153.435,91 €

En 2010, le Président de la Chambre des Députés, le cas échéant, accompagné de membres de la Chambre des Députés ont été en visite officielle à Lisbonne, à Mayence, à Moscou et St. Petersburg, à Vilnius et à Berlin. Le Président et une délégation de députés ont participé à l’inauguration de l’exposition universelle à Shanghai et la Chambre des Députés était représenté à la journée luxembourgeoise à l’exposition universelle. Le Forum ainsi qu’une conférence „Soutenir une reprise mondiale“ de l’OCDE ont eu lieu à Paris. Sur invitation du parlement turque un député a participé à l’ouverture „Istanbul 2010“, capitale culturelle européenne. La Chambre a été en visite de travail auprès de la commission du contrôle des services de renseignements au Bundestag à Berlin. Des députés ont participé en outre à une visite du quartier général de la mission EUNAVOR Atalanta à Londres, à la „Deutsch-Luxemburgische Jugendbegegnung“ à Hinzert, à un séminaire des présidents des commissions des Pétitions à Schwerin, à la 6^{ème} conférence des commissions parlementaires de contrôle des services de renseignements et de sécurité UE à Bruxelles, à des conférences à La Haye et à Budapest. Le représentant IPEX a participé à une réunion à Berlin et des membres du parlement ont accompagné le Ministre de la Défense lors d’une visite à Kaboul et lors d’une visite ISAF et IFOR à Kaboul et au Kosovo. Les membres de la commission des Pétitions ont été en visite auprès de leurs homologues du Bundestag à Berlin. La Chambre des Députés a été représentée e.a. à la 6^{ème} session plénière de l’assemblée parlementaire Euro-Méditerranéenne (APEM) à Amman en Jordanie et à d’autres réunions de l’APEM à Bruxelles, Barcelone, Lisbonne, Rabat (Maroc), Istanbul, Vienne, Innsbruck et Le Caire. Le Secrétaire général a participé à une réunion du Bureau ASGPF à Paris. Des députés ont participé au sommet climatique à Cancun au Mexique.

2) Frais des Assemblées – Organisation de Conférences (art. 12.190) 39.707,15 €

Les frais de cet article budgétaire résultent e.a. de l’organisation de la 5^{ème} conférence des Présidents de Parlements des petits Etats d’Europe. Les dépenses pour le cofinancement d’un employé IPEX sont également comptabilisées sous cet article budgétaire ainsi que la participation aux frais de secrétariat COSAC.

Les autres dépenses concernent des frais de fonctionnement du secrétariat des délégations luxembourgeoises auprès des institutions internationales (frais de téléphone et de journaux), des frais en relation avec des réunions, conférences et séminaires organisés par la Chambre des Députés à Luxembourg, comme des réunions de commissions du Conseil parlementaire interrégional et le parlement BENELUX.

– Conseil de l'Europe	327,54 €
– UEO	0,00 €
– APO	0,00 €
– Conseil parlementaire interrégional	1.168,00 €
– OSCE	0,00 €
– UIP	0,00 €
– Assemblée Parlementaire de la Francophonie	0,00 €
– Relations européennes	37.187,61 €
– Divers	1.024,00 €

3) Relations internationales/Visites à Luxembourg (art. 12.302) 63.151,42 €

– Visites de délégations parlementaires étrangères	62.056,42 €
– Visites officielles à Luxembourg	0,00 €
– Divers	1.095,00 €

Il s'agit des dépenses d'accueil lors de visites de délégations parlementaires étrangères à Luxembourg (e.a. délégations: de la Mongolie, de République du Turkménistan, du Royaume de Belgique, République de Lituanie). En outre la Chambre des Députés a accueilli M. Klaus Welle, S.G. du Parlement européen, Monsieur le Président du Parlement de Géorgie, une délégation de l'UEO, M. Aivis Ronis, membre du groupe d'experts du S.G. de l'OTAN, M. Gurria, S.G. de l'OCDE, le groupe d'amitié Arabie Saoudite, Madame Meira Kumar, Présidente du Parlement de l'Inde, Monsieur le Premier Ministre de la République Moldava, M. Jerry Buzek, Président du Parlement européen, une délégation de fonctionnaires du Parlement de la communauté française de Bruxelles, Monsieur le Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. James Joyce Townsend Jr, S.E. Madame Angela Merkel, chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères du Sénégal, Monsieur le Premier Ministre du Cap Vert, Madame Viviane Reding, Vice-Présidente de la commission européenne, S.E.M. Anders Rasmussen, S.G. de l'OTAN, S.E.M. Manoucher Mottaki, Ministre des Affaires étrangères de la République Islamique de l'Iran, Monsieur le Ministre de la Défense du Royaume de Belgique, Monsieur Henri Plagnol, Député, Ancien Ministre de la République de France, Monsieur Luc Panissod, S.G. OMMS, Monsieur le Commissaire européen de l'Agriculture et du Développement rural ainsi que Monsieur Grandi, Commissaire général de l'UNRWA.

4) Contribution au budget des assemblées internationales (art. 35.060) 142.137,49 €

Ce poste comporte la contribution du Luxembourg aux frais de fonctionnement des assemblées parlementaires internationales suivantes:

– APO	5.648,00 €
– Conseil Benelux	80.929,70 €
– CPI	7.000,00 €
– UIP	23.632,99 €
– APF	11.503,80 €
– OSCE	13.423,00 €

5) Restants d'exercices antérieurs (12.011.40 et 12.011.90) 370,68 €

Section C: GROUPES POLITIQUES**2.493.293,10 €**

En exécution de l'article 16 du règlement de la Chambre des Députés et des décisions prises par le Bureau, les crédits énumérés ci-dessous ont été alloués aux groupes politiques pour assurer leur fonctionnement.

1) Crédits de fonctionnement (art. 33.000)		2.121.359,28 €
Groupe politique CSV	663.662,88 €	
Groupe politique DP	404.240,46 €	
Groupe politique LSAP	489.580,53 €	
Sensibilité politique ADR	160.888,79 €	
Groupe politique Déi Gréng	360.154,43 €	
Sensibilité politique déi Lénk	42.832,19 €	

Par décision du Bureau de la Chambre des Députés, les crédits alloués aux groupes politiques sur base de la représentation proportionnelle sont fixés à 3.100 € – NI 100 – par député.

Au cours d'une session parlementaire, chaque groupe a en outre droit à 28.950 € – NI 100 – à titre de remboursement des frais de personnel. Dans sa réunion du 3 juillet 2006, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'augmenter les crédits relatifs au remboursement des frais de personnel de 12.400 € NI 100 à 29.850 € NI 100 pour permettre l'engagement d'un attaché spécialisé dans les dossiers européens. Suite à une décision du Bureau du 29 janvier 2010 chaque sensibilité politique a droit, par député, à 1/5e de ce montant.

Suite aux élections législatives du 7 juin 2009, la composition des groupes et sensibilités politiques est la suivante:

CSV:	26 députés
LSAP:	13 députés
DP:	9 députés
Déi Gréng:	7 députés
ADR:	4 députés
déi Lénk:	1 député

Les crédits afférents ont progressé en fonction de l'évolution du nombre indice du coût de la vie.

2) Crédits: Acquisition de matériel informatique et achat de services informatiques (art. 33.001)		196.406,81 €
Groupe politique CSV	14.141,04 €	
Groupe politique DP	34.129,39 €	
Groupe politique LSAP	49.600,00 €	
Sensibilité politique ADR	38.936,38 €	
Groupe politique Déi Gréng	49.600,00 €	
Sensibilité politique déi Lénk	10.000,00 €	

Sur base d'une décision du Bureau de la Chambre des Députés prise en date du 22 novembre 2001, les dépenses occasionnées pour l'acquisition de matériel informatique et pour l'achat de services informatiques sont remboursées à chaque groupe politique jusqu'à concurrence de 49.600 € et à la sensibilité politique jusqu'à concurrence de 10.000 € – par année civile et sur présentation de factures acquittées.

3) Crédits: Acquisition de mobilier (art. 33.002)		p.m.
4) Crédits: Acquisition d'un photocopieur (art. 33.003)		p.m.
5) Frais de fonctionnement – groupes politiques		143.421,62 €

Pour des raisons de transparence budgétaire, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé de comptabiliser les frais de fonctionnement concernant le nettoyage, électricité, eau et gaz ainsi que les charges locatives accessoires des groupes politiques dans la section C) Groupes politiques.

Y sont également transférés les articles budgétaires concernant le crédit pour la location de voitures ainsi que le crédit pour la participation à des congrès politiques.

Groupe politique CSV	37.454,36 €
Groupe politique DP	25.034,75 €
Groupe politique LSAP	43.406,54 €
Sensibilité politique ADR	14.690,83 €
Groupe politique Déi Gréng	21.866,14 €
Sensibilité politique déi Lénk	969,00 €

6) Crédits – voitures 26.748,58 €

7) Participation à des congrès politiques (12.013) 5.356,81 €

Dans sa réunion du 31 mai 2000, le Bureau de la Chambre des Députés a décidé d'inscrire un crédit au budget de la Chambre des Députés en faveur des groupes politiques pour la participation des députés à des congrès politiques.

Section D: PERSONNEL 7.165.745,39 €

La valeur du point indiciaire pour les éléments pensionnables est fixée à 16,3658150 € NI 702,29 et à 16,7747914 € NI 719,84 tandis que pour les éléments de rémunération non pensionnables la valeur du point indiciaire est passée de 15,4968481 € à 15,8841094. Les charges de personnel ont augmenté de 610.166,34 € par rapport à l'exercice 2009.

Les frais de personnel sont ventilés sur les postes de dépenses suivants:

1) Traitements des fonctionnaires (art. 11.001) 5.996.293,10 €

Le cadre des effectifs au 31 décembre 2010 (71 fonctionnaires) comprend, outre les postes de secrétaire général et de deux secrétaires généraux adjoints, 17 emplois dans la carrière supérieure dont 1 fonctionnaire à demi-tâche et un fonctionnaire à tâche partielle de 75%, 39 dans la carrière moyenne dont 9 fonctionnaires à demi-tâche et 12 dans la carrière inférieure. Un fonctionnaire travaille en tant que représentant de la Chambre des Députés auprès des Institutions européennes à Bruxelles.

Cet article comprend les traitements proprement dits, les indemnités pour heures de travail supplémentaires, les allocations de repas ainsi que les charges sociales patronales afférentes.

La progression des dépenses de 2010 par rapport à celles de 2009 résulte:

- de l'évolution du nombre indice moyen de 702,29 à 719,84;
- de l'octroi de 12 promotions, 3 nominations;
- de l'échéance de 35 biennales/annales et de 4 demi-allongements/allongements;
- du recrutement de 2 fonctionnaires de la carrière supérieure, 3 fonctionnaires de la carrière moyenne et d'un fonctionnaire de la carrière inférieure.

2) Indemnités des employés (permanents) (art. 11.010) 1.138.607,33 €

Sous ce poste sont comptabilisées les indemnités payées à 11 salariés dont une employée avec contrat à durée déterminée. La progression des dépenses 2010 par rapport à 2009 dépend en outre de l'évolution du nombre indice moyen et de l'engagement d'un employé (1 CDD) ainsi que de l'octroi de 7 annales/biennales, de 1 allongement et d'un avancement en grade.

3) Indemnités employés (temporaires) (art. 11.020) 8.508,27 €

Il s'agit des indemnités payées à 10 étudiants engagés pendant les vacances scolaires.

4) Salaires des ouvriers (art. 11.030) 0,00 €

5) Frais de route et de séjour (art. 12.012) 16.358,97 €

Remboursement des frais de route et de séjour aux fonctionnaires de l'Administration parlementaire à l'occasion de voyages de service effectués à l'étranger et à l'intérieur du pays.

- | | |
|--|------------|
| 6) Remboursement d'assurances autres que RC auto | 1.792,17 € |
| 7) Frais d'habillement (art. 12.250)
Achat de costumes et d'habits pour les huissiers de salle. | 4.185,55 € |
| 8) Restants d'exercices antérieurs (art. 11.001, 12.012) | 0,00 € |

Section E: ADMINISTRATION **5.445.860,89 €**

- | | |
|---|--------------|
| 1) Indemnités pour services de tiers (art. 12.000) | 26.417,31 € |
| 2) Frais d'exploitation des véhicules automoteurs (art. 12.020)
Ce poste comprend l'assurance, le coût du carburant, les réparations et l'entretien des voitures de la Chambre des Députés. La baisse de cet article provient du transfert des dépenses pour la location de voitures des groupes politiques à la section C) Groupes politiques (article budgétaire 12.020.40). | 18.970,97 € |
| 3) Frais de bureau (art. 12.040)
Ce poste regroupe les dépenses concernant: | 334.310,22 € |
| – la fourniture d'articles et de matériel de bureau, y compris papier pour photocopieur: 33.228,67 € | |
| – la location, l'entretien et le nombre de photocopies de 12 photocopieurs: 78.887,70 € | |
| – la location et l'entretien des autres machines de bureau: 284,89 € | |
| – les consommables bureautiques: 39.673,42 € | |
| – les frais d'impression et de reliure: 73.302,97 € | |
| – les frais de bibliothèque et de documentation: 106.220,13 €
y compris les licences des bases de données payantes telles que „Lexis Nexis, Encyclopedia Universalis, Larousse, Juris Classeur et Agence Europe“ | |
| – les frais de gestion des comptes bancaires: 697,32 € | |
| – les frais administratifs divers: 2.015,12 € | |
| 4) Achat de services auprès des P. et T. (art. 12.050) | 226.478,65 € |
| Ici sont repris tous les frais concernant l'affranchissement de la correspondance de la Chambre des Députés ainsi que les frais relatifs aux communications téléphoniques et aux lignes de communication informatique.
En détail, ce poste de dépenses comprend: | |
| – Frais postaux (10.170,22 €) – frais d'affranchissement; | |
| – Frais téléphoniques (5.189,74 €) – frais d'abonnement aux lignes téléphoniques, aux lignes transversales ainsi que les taxes des appels téléphoniques; | |
| – Frais installation et abonnements des lignes ISDN et ADSL pour députés (104.663,91 €) | |
| – Frais télex et télécopieur (428,12 €) – frais des télécopieurs; | |
| – Voies louées et lignes ISDN (100.306,89 €) – abonnements et communications téléphoniques pour assurer le lien entre les bâtiments de la Chambre des Députés et les locaux des groupes, pour garantir aux députés l'accès au système d'archivage et permettre la mise à jour du site archivage public délocalisé; | |
| – Divers (5.719,77 €) – concerne la prise à domicile. | |
| 5) Location + entretien des installations de télécommunications (art. 12.060) | 110.362,21 € |
| Sont enregistrés sous ce poste les frais relatifs aux contrats de maintenance des télécopieurs, du central téléphonique, les dépenses pour réparations et interventions techniques (modifications aux équipements de télécommunications existants) et les frais de téléphones mobiles (abonnements et communications). | |

- 6) Location et entretien des équipements informatiques (art. 12.070) 1.779.913,00 €
 Cet article regroupe, entre autres, les frais concernant:
- 6 loyers mensuels pour la location de câbles souterrains en fibre: 16.125,24 €
 - 6 loyers mensuels pour la location d'une paire de fibres optique depuis chaque groupe politique à l'Hôtel de la Chambre: 4.284,24 €
 - 6 loyers mensuels pour la mise à disposition de 5 paires de fibres supplémentaires entre 6, rue du St. Esprit et l'Hôtel de la CHD: 10.345,50 €
 - 6 loyers mensuels pour la mise à disposition de paires de fibre optique entre LSAP et 6, rue du St. Esprit et DP et 6, rue du St. Esprit: 2.859,66 €
 - 2 loyers trimestriels pour deux liaisons optiques 22, rue de l'Eau Printz-Richard et 22, rue de l'Eau Hôtel de la Chambre: 1.648,32 €
 - 6 loyers pour la mise à disposition de paires de fibres optiques de l'Hôtel de la Chambre et 24, rue de l'Eau, 18, rue de l'Eau, l'Administration parlementaire et les différents partis politiques (CSV, DP, LSAP et ADR; de Printz Richard et 24, rue de l'Eau, 18, rue de l'Eau, l'Administration parlementaire et les différents partis politiques (CSV, DP, LSAP et ADR); de LSAP et LSAP: 10.608,78 €
 - contrats de maintenance pour matériel informatique (hardware) et logiciels (software): 1.676.237,83 €
 - les frais pour réparation et pièces de rechange: 0,00 €
 - interventions techniques sur hardware et software: 53.852,64 €
 - divers: 3.950,79 €
- 7) Bâtiments: exploitation et entretien (art.12.080) 609.070,18 €
 Sont comptabilisées sous ce poste les dépenses concernant:
- le nettoyage journalier (265.333,56 €) des bureaux occupés par les services de la Chambre des Députés – les frais concernant les groupes politiques et les députés ont été transférés à la section C) Groupes politiques
 - les factures (41.489,87 €) relatives à la consommation en électricité, gaz et eau – transfert des frais concernant les immeubles hébergés par les groupes politiques vers la section C) Groupes politiques;
 - réparations et entretien (14.978,10 €)
 - assurances – bâtiments (7.112,91 €)
 - les contrats souscrits par la Chambre des Députés pour la surveillance de l'Hôtel de la Chambre des Députés, du Bâtiment Maison Richard/Printz, des locaux hébergeant les équipements informatiques ainsi que la surveillance sur demande (271.291,76 €)
 - la quote-part de la Chambre dans le montant des charges communes concernant l'exploitation du parking Guillaume (2.787,79 €)
 - les autres menues charges en rapport avec l'entretien des immeubles (6.076,19 €)
- 8) Loyers immeubles/Charges locatives accessoires (art. 12.101) 159.848,57 €
 Il s'agit des frais exposés pour:
- location des emplacements aux parkings: place Guillaume, place du Théâtre, place du St. Esprit, rue du St. Esprit et rue de l'Eau: 132.809,84 €
 - charges locatives accessoires (immeuble rue de l'Eau): 24.075,73 €
 les frais concernant l'immeuble Rost (CSV) ont été transférés vers la section C) Groupes politiques
 - divers: 2.963,00 €
- 9) Frais d'experts et d'études (art. 12.120) 170.305,12 €
 Ce poste couvre les honoraires (10.177,50 €) du réviseur d'entreprises pour le contrôle des comptes annuels de la Chambre des Députés ainsi que:

– les honoraires du réviseur d’entreprises pour le contrôle des comptes annuels 2010 de la Cour des Comptes: 7.187,50 €	
– les frais ELEC 2010 – analyse des élections législatives et européennes par l’Université de Luxembourg: 134.320,10 €	
– les frais pour la mise à disposition d’interprètes et de traducteurs: 8.445,02 €	
– les frais de consultation et d’experts: 10.175,00 €	
10) Frais de publication (art. 12.130)	0,00 €
11) Frais de publicité et d’information (art. 12.140)	0,00 €
12) Acquisition et entretien/équipements spéciaux (art. 12.170)	153.249,75 €
– Frais de fonctionnement buvette: 3.104,90 €	
– Sonorisation: 0,00 €	
– Contrat d’entretien „Omnium“ couvrant l’installation audiovisuelle de la Chambre des Députés – partie vidéo et audio et frais de dépannage du système de vote et de messagerie électronique: 149.665,60 €	
– Divers (écouteurs et matériel audio pour la salle plénière): 479,25 €	
13) Frais de restauration (art. 12.210)	46.955,25 €
Imputation sur ce poste des dépenses pour boissons et collations lors des séances publiques et réunions de commissions.	
14) Frais de représentation (art. 12.303)	36.170,44 €
Dépenses relatives aux obligations et charges de la Chambre des Députés.	
15) Système d’archivage électronique (art. 12.304)	247.638,70 €
Extension et mise à jour du système d’archivage et de recherche documentaire.	
16) Achats de biens et de services (art. 12.305)	966.177,42 €
Ce poste comprend les frais relatifs à la retransmission télévisée des séances publiques, les frais de publicité pour le lancement de „Chamber Aktuell“ ainsi que les frais se rapportant à l’émission „Chamber Aktuell“.	
Total des frais concernant la chaîne télévisée Chamber TV: 679.606,08 €	
Sont également comptabilisés sous ce poste les frais relatifs au renforcement du système de sécurité informatique de la Chambre des Députés: 286.571,34 €	
17) Déménagement (art. 12.306)	0,00 €
18) Expédition électronique (art. 12.307)	0,00 €
19) Site Internet (art. 12.308)	12.100 €
Sous ce poste sont comptabilisés les frais se rapportant au Site public de la Chambre des Députés.	
20) Acquisition de véhicules automoteurs (art. 74.000)	79.124,74 €
Remplacement de la voiture de la présidence.	
21) Acquisition machines de bureau (art. 74.010)	0,00 €
22) Acquisition d’installations de télécommunications (art. 74.020)	0,00 €
23) Acquisition d’équipements spéciaux (art. 74.040)	0,00 €
24) Acquisition d’équipements informatiques (art. 74.050)	182.415,11 €

Sont comptabilisés sous cet article budgétaire: e.a. acquisitions et remplacements d'ordinateurs personnels, claviers et souris, acquisition de serveurs, remplacement et acquisition d'écrans LCD, d'imprimantes et d'imprimantes couleur Laserjet, ainsi que d'autres acquisitions diverses de matériel informatique.

- 25) Acquisition de logiciels (art. 74.060) 231.917,29 €
 Acquisition de divers logiciels, à savoir: renouvellement des licences „F-secure anti-virus for workstations 101-200 user, for windows 10 servers, for windows 5 servers“, des licences Lotus Notes, diverses autres licences, comme Whatsup Gold Premium Service Agreement 300 Devices, Whatsup Gold Standard Edition 100 Devices, Whatsup Gold Flow Monitor 5 sources, services of RIPE NCC, licences Oracle Business Intelligence Standard Edition One, IBM DB2 Workgroup Server Edition Limited, IBM Lotus Web Content Management, IBM Storage Manager extended Edition, IBM TSM for mail et autres.
 A noter que les licences pour les logiciels „LexisNexis“, Larousse et Agence Europe sont comptabilisées sur l'article budgétaire 12.040.60.
- 26) Acquisition d'oeuvres d'art (art. 74.070) 800,00 €
 Acquisition d'un tableau.
- 27) Acquisition de mobilier de bureau (art. 74.080) 22.421,85 €
 Il s'agit e.a. de l'acquisition de mobilier et de l'aménagement des bureaux de la Chambre des Députés.
- 28) Frais d'exercices antérieurs 31.214,11 €
 (art. 12.050, 12.060, 12.080, 12.101, 12.305.20)
 La plus grande partie des dépenses de cet article budgétaire résultent du paiement de factures concernant l'informatique de la Chambre des Députés.

Section F: COMPTE RENDU 898.132,88 €

- 1) Frais de distribution du compte rendu (art. 12.051) 969,51 €
 Frais relatifs à la distribution du compte rendu et du rapport d'activité de la session 2009-2010 (environ 100 abonnés) sur base d'une liste d'adresses.
 Notons que la majeure partie des frais de distribution du compte rendu sont comptabilisés sous le poste „Frais de publication du compte rendu“, ces frais étant facturés par les imprimeries ensemble avec les frais d'édition et d'impression.
 Les frais de distribution comptabilisés sous ce poste sont liés aux exemplaires du compte rendu dont la diffusion est assurée par les P. et T.
- 2) Frais de publication du compte rendu (art. 12.131) 897.163,37 €
 L'impression du compte rendu et du rapport d'activité est assurée par quatre imprimeries et la distribution se fait en supplément dans quatre quotidiens. La saisie des discours des séances publiques et la mise en page du compte rendu sont garanties par une société externe.
 En 2010, la dépense pour l'impression et la distribution de 17,5 numéros du compte rendu distribué s'élève à 848.936,71 € et constitue les frais de publication des débats en séances publiques de la Chambre des Députés sur 672 pages imprimées, du rapport du Médiateur sur 20 pages, des questions au gouvernement sur 259 pages, de l'actualité parlementaire et des nouvelles lois sur 79 pages (692.873,30 €), les commissions d'agence (109.593,21 €) ainsi que les frais d'impression (40.449,89 €) et les commissions d'agence (6.020,31 €) du rapport d'activité de la session 2009-2010.
 Cet article budgétaire englobe en outre les travaux de façonnage et de reliure des comptes rendus des sessions 2008-2009 (23.681,76 €) et 2007-2008 (24.544,90 €).

VI. – CONCLUSIONS

Après examen des comptes de l'exercice 2010, la Commission Comptes les approuve et adopte le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

A relever encore le rapport du réviseur d'entreprises du 20 octobre 2011, ci-annexé.

„Conformément au mandat donné par le Bureau de la Chambre des Députés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Chambre des Députés, comprenant le bilan au 31 décembre 2010 ainsi que le compte de revenus et charges pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Bureau de la Chambre des Députés dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Bureau de la Chambre des Députés est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément au référentiel comptable qui est le leur. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Bureau de la Chambre des Députés, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Chambre des Députés au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable tel que décrit dans la Note 1 qui fait partie intégrante des comptes annuels.“

Deloitte S.A.
Réviseurs d'Entreprises agréés
 Georges KIOES
 Partner

Luxembourg, le 20 octobre 2011

VII.– RESOLUTION

Finalemment la Commission des Comptes déclare qu'en exécution du mandat lui conféré par l'article 165 du règlement de la Chambre des Députés, elle a examiné les comptes de la Chambre pour l'exercice 2010.

Elle certifie la régularité de la comptabilité et des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010.

En conséquence, elle propose à la Chambre d'approuver les comptes tels qu'ils sont présentés dans le présent rapport et de voter la résolution suivante:

„La Chambre des Députés,
vu le rapport de sa Commission des Comptes,
approuve les comptes de l'exercice 2010 et
prie son Président de transmettre la présente résolution et le rapport de la Commission des Comptes à la Cour des Comptes pour y être enregistrés.“

Luxembourg, le 7 décembre 2011

Le Rapporteur,
Carlo WAGNER

